

ou dans une autre industrie, que nous voulons rendre cette industrie, cette ville ou cette petite partie du pays aussi efficace qu'on peut l'être ailleurs dans le monde, alors je veux être en mesure de leur dire également: Oui, s'il vous plaît, collaborez à l'implantation des nouvelles technologies. C'est le vœu que je formule et c'est également ce que le gouvernement déclare. Mais s'il désire un appui pour son effort de modernisation, il doit proposer des mesures législatives qui prévoient un préavis d'au moins six mois pour les travailleurs avant tout changement technologique. Eux aussi sont humains et après avoir travaillé 10, 20 ou 25 ans, ils ont le droit de participer aux décisions qui vont bouleverser leur vie. Par conséquent, en tant que parti, la première chose que nous disons, c'est qu'on ne peut avoir des changements technologiques qui profitent uniquement à l'industrie. Les travailleurs doivent avoir, au moins, un préavis de six mois.

● (1540)

En outre, là où il existe des syndicats, il faut les inviter à participer à ces changements. Les meilleures compagnies n'hésiteront pas à le faire, mais je ne me fais aucune illusion au sujet de ce que feront la majorité d'entre elles et c'est pourquoi nous devons adopter des mesures législatives qui précisent que les termes des changements technologiques doivent faire l'objet de négociations. En fin de compte, cela signifie qu'en l'absence d'accord, les travailleurs peuvent retirer leurs services. Pourtant, j'espère que dans 90 p. 100 des cas—et le chef de l'opposition a une certaine expérience à cet égard—si c'est une question négociable, il n'y aura pas de grève. Dans la plupart des cas, cela ne se produira pas parce que l'affaire sera réglée avant.

Lorsqu'il n'existe pas de syndicats, monsieur le Président, ce qui est le cas pour la majorité des travailleurs canadiens à l'heure actuelle, nous devrions prévoir dans les lois fédérales, en vue de donner l'exemple, des dispositions qui rendent obligatoire la création de ce qu'il convient d'appeler des comités technologiques aux lieux de travail. Les travailleurs et la direction seraient obligés de se réunir et de déterminer les modalités de ce changement.

Enfin, nous devrions prévoir des programmes de recyclage très complexes. D'autres pays du monde ont créé ces programmes pour permettre aux travailleurs déplacés—et il va y en avoir au Canada, cela ne fait aucun doute—d'être recyclés de façon humaine et complète, ce qui leur permettra de passer le reste de leur vie à faire une autre sorte de travail.

Encore une fois, monsieur le Président, on manque ici de justice. On nous fait de beaux discours sur la modernisation et la nécessité du changement technologique, mais ce n'est qu'un côté de la médaille. Si nous voulons mobiliser les travailleurs canadiens et les rendre fiers de leur pays tout en les incitant à collaborer avec le gouvernement, il faudra adopter le genre de loi dont j'ai parlé pour leur offrir une véritable garantie quant à leur avenir advenant une évolution technologique.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il y a beaucoup à dire, monsieur le Président, du sort des femmes au sein de la société canadienne. Il y a quelques minutes, j'ai déclaré qu'à l'instar de la plupart des députés présents aujourd'hui, ce qui n'a pas toujours été le cas, nous sommes heureux de voir les changements apportés par les

L'Adresse—M. Broadbent

femmes, les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité, surtout au cours des années 70. Je tiens à dire—et je m'exprime ici en tant qu'homme—qu'il n'y a pas d'illusions à se faire, comme dans tous les cas d'évolution sociale, ce changement a été imposé à notre société sur l'initiative du groupe qui en avait besoin. Les femmes elles-mêmes ont exercé les pressions qui ont provoqué un changement d'attitude chez bon nombre d'entre nous, ce qui a finalement abouti à certaines améliorations dans les lois à l'égard des Canadiennes.

Si le gouvernement veut que les femmes canadiennes qui travaillent à l'extérieur du foyer aient le sentiment de faire partie de notre grande nation et qu'elles soient animées par l'esprit de solidarité collective qu'il dit vouloir créer dans le discours du trône, il devrait reconnaître que 71 p. 100 des travailleurs à temps partiel du Canada abouti à des femmes. Il devrait reconnaître que, à de très rares exceptions près, les travailleurs à temps partiel du Canada n'ont pas les mêmes avantages que les travailleurs à plein temps. Notre parti considère donc que c'est un autre domaine où il faudrait adopter des lois raisonnables. Si les hommes et les femmes qui travaillent à plein temps dans une banque, une mine ou une forêt, ont droit à un certain régime de pension ou à des congés de maladie, il est bien temps que les travailleurs à temps partiel, dont la plupart sont des femmes, puissent obtenir exactement le même genre d'avantages calculés de façon proportionnelle. Ils ne devraient pas continuer à être les victimes d'une telle exploitation, et j'emploie ce mot en toute connaissance de cause, simplement parce qu'ils sont des employés à temps partiel. Je le répète, si nous voulons être justes et obtenir l'appui du public, nous devrions adopter une mesure législative dès maintenant pour refléter cette notion de justice.

Il y a deux autres questions d'intérêt national dont je voudrais parler et l'une a trait à la reprise. Depuis quelques semaines et même quelques mois, le gouvernement parle constamment de la reprise et le ministre des Finances (M. Lalonde), qui n'est pas ici aujourd'hui, et je ne veux pas lui faire de reproches parce que j'espère que ses fonctions ministérielles le retiennent ailleurs, a beaucoup parlé de la reprise ces dernières semaines. J'ai déjà dit que, bien souvent, la partie la plus révélatrice du *Globe and Mail* était la section des affaires et je serais même tenté de dire que c'est la partie du journal qui reflète le plus honnêtement ce qui se passe dans le pays. Elle dépeint la situation en donnant des chiffres. Jour après jour ces dernières semaines, il y a été question de la reprise économique. Je demande cependant au premier ministre et au gouvernement par votre entremise, monsieur le Président, s'il s'agit d'une reprise partagée. S'agit-il d'une reprise équitable? Que se passe-t-il vraiment? Voyons ce qui est arrivé depuis 1981, quand la récession a vraiment commencé à se faire sentir. Comme on peut le lire dans le *Globe and Mail* ou dans tout autre journal qui traite des affaires, les bénéfiques pour le troisième trimestre ont augmenté de 92 p. 100. Les banques ont publié hier leurs états financiers. Les pauvres banques n'ont enregistré que 1.75 milliard de dollars de bénéfiques. Elles se retrouvent exactement au même point qu'avant la récession. Je demande par conséquent au gouvernement d'être franc quand il parle de la relance. Cette relance, elle est surtout le fait du monde des affaires. Elle est le fait des nantis, de ceux qui en ont le moins besoin. Voilà. Je ne déplore pas la chose en soi, mais je trouve qu'elle n'a pas d'écho au niveau de l'embauche. Si les bénéfiques sont de nouveau ce qu'ils étaient, ce que nous